



DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DOME

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents : **27**

Procurations : **3**

Nombre de conseillers absents : **3**

OBJET :
Modification de la régie de recettes de Droit de place – Régie 46

SEANCE DU MARDI 14 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 14 mai à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le mardi 7 mai 2024 s'est réuni salle TOURNILHAC de la Mairie, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUÑOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN, Pepa CAENEN, Thierry BARTHELEMY, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Farida LAID, Francis ROUX, Serap ALP, Bernard DUNIAT, Yoann BENTEJAC, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON,
Michelle MAGNOL à David DEROSSIS,
Pierre SUREDA à Catherine PAPUT,

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;
Betul SIMSEK ;
David DEROSSIS ;

Secrétaire de séance :

Pepa CAENEN

MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTES DE DROIT DE PLACE – REGIE 46

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R. 1617-1 à R. 1617-18 ;
- **Vu** le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18 ;
- **Vu** l'arrêté du 28 mai 1993 relatifs aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics ;
- **Vu** l'ordonnance du 23 mars 2022 et son décret d'application du 22 décembre 2022 relatif à la suppression de responsabilité personnel et pécuniaire des comptables publics et des régisseurs depuis le 1^{er} janvier 2023 ;
- **Vu** l'arrêté n°00-1034 du 14 mars 2000 créant la régie des droits de place – régie 46 ;
- **Vu** l'arrêté n°02-1170 du 14 novembre 2002 modifiant la liste des produits encaissés sur la régie 46 ;
- **Vu** la délibération n°1 du 15 avril 2024 relatif aux tarifs des droits de places.
- **Considérant** l'avis du comptable public du 19 avril 2024 ;

Il est proposé au Conseil Municipal les modifications suivantes :

Article 1^{er} : La régie de recettes est installée au 1 rue François Mitterrand à Thiers et modifie ainsi l'article 2 de l'arrêté n°00-1034 ;

Article 2 : L'article 3 de l'arrêté n°00-1034 et l'article 1 de l'arrêté n°02-1170 sont modifiés.
La régie de recettes encaisse les produits émanant des droits de place à acquitter pour l'occupation des emplacements pour les marchés hebdomadaires et le marché de Noël, les cirques et les food-trucks ;

Article 3 : Conformément à l'ordonnance du 23 mars 2022 et son décret d'application du 22 décembre 2022, l'article 7 de l'arrêté n°00-1034 est supprimé ;

Article 4 : Les autres articles de l'arrêté n°00-1034 et de l'arrêté n°02-1170 restent inchangés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

- **Approuve** la modification de l'acte constitutif de la régie des droits de place – régie 46 ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance,



Pepa CAENEN

Le Maire,



Stéphane RODIER